



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 70912

Texte de la question

La France compte aujourd'hui douze millions de retraités (soit un quinzième de la population française). Selon l'INSEE, en 2015, les plus de soixante ans représenteront un quart de la population de notre pays (ils seront alors plus nombreux que les moins de vingt ans). Les mêmes études démographiques prévoient que, dans cinquante ans, un tiers des Français auront plus de soixante ans. Le constat est sans équivoque : les retraités sont de plus en plus nombreux dans notre société et leur espérance de vie n'a de cesse d'augmenter (elle est actuellement de 82,7 ans pour les femmes et de 75,2 ans pour les hommes). Le poids des plus de soixante ans est donc croissant, poids non seulement démographique mais encore économique et social. C'est à ce titre, et de façon parfaitement légitime qu'ils revendiquent une représentation dans les lieux qui les concernent, aux côtés des actifs. Aussi car il sont des citoyens à part entière et veulent pouvoir s'exprimer sur les questions qui les touchent directement. Il est donc légitime de leur accorder une meilleure représentation et une plus grande reconnaissance notamment au sein du Conseil économique et social. Plusieurs propositions de loi ont été déposées en ce sens, sans qu'aucune ne puisse aboutir à ce jour, ce qui paraît particulièrement inéquitable. Aussi, M. Dominique Paillé demande à M. le Premier ministre s'il entend reconnaître les retraités comme composante légitime du Conseil économique et social.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70912

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 décembre 2001, page 7330